

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

13 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize juin , le Conseil d'administration du CCAS de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du sept juin sous la présidence de Madame Valérie DREYFUS, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Valérie DREYFUS, membre élu
Mme Brigitte RAIMBAULT, membre élu
M. Sébastien ARROUËT, membre élu
Mme Chantal LE MENELEC, membre nommé
Mme Solange RENAUD, membre nommé
Mme Marie Agnès RAHAL, membre nommé
M. Gilles PECOT, membre nommé

Absents excusés :

Mme Linda PAYET, membre élu
Mme Maryse PIVAUT, membre élu
M. Sébastien ARROUËT, membre élu
M. Alain RICHARD, membre nommé.

Conformément à l'article R.123-23 du code de l'action sociale, Monsieur Bernard COURAUD, Directeur général adjoint délégué à la cohésion sociale, a assisté à la séance et assuré le secrétariat

03.Adhésion 2023 à la banque alimentaire de Loire-Atlantique

Exposé

Dans le cadre de sa politique sociale, la commune souhaite prolonger son adhésion à la Banque Alimentaire de Loire-Atlantique.

Ce partenariat permet notamment la mise en place d'animations ou de cycle d'ateliers Alimentation, Santé et Petit Budget.

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque alimentaire du 04 mai 2023, le montant de la cotisation annuelle a été fixé à 50 €.

Décision


Le Conseil d'administration du CCAS décide :

- **D'ADHERER** à la Banque Alimentaire de Loire-Atlantique et de régler la cotisation annuelle de 50 € pour l'année 2023.

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : **15 JUIN 2023**

Extrait certifié conforme
Orvault, le 15 juin 2023

Le secrétaire de séance



Bernard COURAUD



La Vice-Présidente du CCAS



Valérie DREYFUS